

" A2BDM "

**Société civile immobilière au capital
de 1000 Euros**

Siège :

**84 Rue Arnould Henri Salez 59230
Saint-Amand-les-Eaux**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

L'AN 2023

Et le 10 Septembre

A 09:06

Les associés de la société **A2BDM**, société civile immobilière au capital de 1000 euros, dont le siège social est sis **84 Rue Arnould Henri Salez 59230 Saint-Amand-les-Eaux**, en cours d'immatriculation au RCS de **VALENCIENNES**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire constitutive.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les associés présents, ainsi que par les représentants et les mandataires des associés non présents.

Sont présents ou représentés :

- M. Grégory Spingler, propriétaire de 500 parts
- Me Hélène Spingler, propriétaire de 500 parts

Représentant l'intégralité des parts sociales.

M. Gregory Spingler préside la séance.

Il constate que l'assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est légalement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Il dépose sur le bureau les documents suivants, qui vont être soumis à l'assemblée :

H. S GS

- le texte du projet des résolutions

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Nomination du gérant**
- **Rémunération**
- **Mandat - pouvoirs en vue des formalités**

Ceci étant exposé, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir exposé qu'une société civile immobilière a été constituée entre eux, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/09/2023 à SAINT AMAND LES EAUX, et que les statuts établis à l'acte prévoient dans leur article 18 la nomination d'un gérant par acte postérieur pour une durée non déterminé, l'assemblée décide de procéder à cette nomination.

Elle décide en conséquence de désigner en qualité de gérant(e) :

Si personne physique :

- Monsieur Grégory Spingler, Demeurant au 84 Rue Arnould Henri Salez 59230 Saint-Amand-les-Eaux, Né le 18 Mai 1975 à Lille (59000) De nationalité française.

M. Gregory Spingler déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié et déclare :

- ✓ qu'il n'exerce pas de fonctions incompatibles avec le présent mandat de gérance,

H. S GS

- ✓ qu'il n'est pas, n'a jamais été et n'est pas susceptible d'être déclaré(e) en état de cessation de paiements, faillite personnelle, banqueroute, redressement ou liquidation judiciaires,
- ✓ qu'il n'a fait l'objet d'aucune condamnation pénale, ni d'aucune sanction civile ou administrative de nature à lui interdire de gérer, administrer ou diriger une personne morale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

La rémunération du gérant sera fixée ultérieurement, en fonction des premiers résultats de la Société.

Le gérant aura au surplus droit au remboursement de tous les frais qu'il aura engagés pour le compte de la Société, sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

La présente assemblée donne mandat à **Grégory Spingler**, gérant, qui accepte, de réaliser, pour le compte de la société, les actes et engagements jugés urgents, dans l'intérêt social.

Elle lui donne également tous pouvoirs pour accomplir seul ou par tout mandataire de son choix, les formalités légales et réglementaires en vue de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Ces actes et engagements seront repris par la société par le seul fait de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie conforme du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités, partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

H. S GS

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

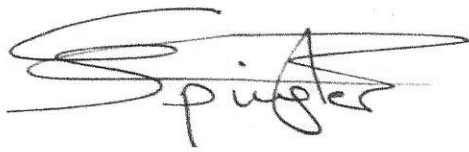
Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et par le gérant pour acceptation de son mandat.

Signatures gérant et associé(s)

GERANT :

M. GREGORY SPINGLER

"bon pour acceptation des fonctions de gérant"

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Spingler', with a stylized, sweeping initial 'S'.

ASSOCIE(S) : Me HELENE SPINGLER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Spingler', with a large, circular initial 'H'.